

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 mai 2023**

**Rapporteur :  
Madame Nabila PRIGENT**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 10/05/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/05/2023 (accusé de réception du 10/05/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet de structuration d'un tiers-lieu à dimension sociale au 53 impasse de l'Odet**

**En 2022, une réflexion a été menée par le service Vie Associative afin d'optimiser l'utilisation des locaux situés au 53 impasse de l'Odet, tout en proposant un projet global et cohérent, regroupant une quinzaine d'associations quimpéroises.**

**Ce nouvel espace accueille aujourd'hui plusieurs associations et se structurera tout au long de l'année, avec l'objectif de créer un « tiers-lieu » autour du « faire ensemble ».**

\*\*\*

**1/ Diagnostic des locaux associatifs**

La Ville de Quimper met à disposition de 102 associations, 13 600 m<sup>2</sup> de locaux (Waldeck Rousseau...), soit 20% du patrimoine immobilier de la collectivité.

1 500 m<sup>2</sup> du parc immobilier associatif sont loués dans le secteur privé pour un montant d'environ 137 401 €.

Certains locaux sont par ailleurs vétustes ou inadaptés aux activités des occupants.

Une stratégie patrimoniale des locaux associatifs de la ville de Quimper a été menée avec pour objectifs :

- de rationaliser et optimiser les locaux associatifs ;
- de mener une politique de relogement des associations en cohérence avec le schéma directeur global ;
- de réduire le budget du parc communal associatif ;

- et de participer à renforcer la vie associative pour favoriser les dynamiques et les synergies entre associations.

Une démarche de sensibilisation sur la mutualisation des locaux et sur une utilisation écoresponsable va ainsi être engagée auprès des associations. En ce sens, plusieurs rencontres ont déjà été programmées avec les acteurs associatifs, afin de promouvoir cette démarche.

Par ailleurs, les locaux ne sont pas toujours utilisés à leur « plein potentiel ». Pour affiner au mieux les besoins réels et objectifs de chacun, un questionnaire « d'utilisation des locaux » leur sera adressé. Il permettra de mieux connaître les habitudes et horaires de présence des associations et à terme de pouvoir optimiser l'utilisation des espaces.

Parallèlement, dans le cadre de la politique de relogement, la ville de Quimper souhaite se séparer des locaux vétustes ou ne répondant plus aux normes.

Afin d'assurer l'accueil d'un maximum d'usagers en répondant aux besoins, la collectivité a mis en place une Commission Patrimoniale. Lors de la 1<sup>ère</sup> commission réunie le 14 juin 2022, 17 associations ont été identifiées comme ayant des besoins de logement ou relogement et de mutualisation des espaces.

## **2/ Un nouveau projet « solidaire » pour l'ancienne maison des associations**

Pour répondre à ces problématiques et avec la volonté de créer de nouveaux lieux s'inscrivant dans un ancrage territorial fort, la Ville a mené une réflexion sur l'aménagement de l'ancienne Maison des Associations située 53 Impasse de l'Odéon.

De nombreux échanges et visites ont eu lieu pour évaluer la faisabilité du projet et définir ses objectifs.

### *a) Les objectifs*

La future « Maison des Solidarités », dont le nom fera l'objet d'une concertation, vise à :

- favoriser les interactions sociales et une synergie entre les associations, les partenaires (institutionnels, sociaux...) et le grand public ;
- valoriser l'innovation sociale ;
- encourager la créativité ;
- développer les projets collectifs ;
- promouvoir la démocratie participative...

### *b) Les usages des lieux*

Cet espace de 900 m<sup>2</sup> offre l'avantage d'une accessibilité aux PMR, une position centrale et identifiable, ainsi que des locaux spacieux. Elle accueillera au second semestre 2023 une quinzaine d'associations, qui occuperont l'ensemble du bâtiment.

Des travaux de rafraîchissement et plusieurs interventions des ateliers ont été effectués pour permettre aux associations de disposer de locaux propres et sécurisés.

Une réflexion sera menée avec les associations occupantes, afin de définir l'usage qui sera fait des espaces mutualisés, dans une démarche de « co-construction ».

La salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 169 personnes et accessible aux associations occupantes pourrait ainsi être ouverte à toutes les associations afin de venir conforter l'offre du territoire.

Elle pourrait par ailleurs accueillir le Conseil Municipal des Jeunes qui se tient actuellement une fois par mois le samedi matin.

Le hall de 58m<sup>2</sup>, futur espace de convivialité et de rencontres, sera à disposition des associations occupantes et des associations de la Ville et de QBO. Des expositions, rencontres ou tout évènement pourraient y être organisés.

Une cafeteria sera aménagée pour permettre aux bénévoles et salariés de disposer d'un espace pour déjeuner ou dans le cadre d'organisation de petites réceptions.

L'entretien des espaces communs et les consommables seront pris en charge par la ville; les structures assureront l'entretien de leurs propres locaux.

### *c) Un projet associatif partenarial*

A ce jour, plusieurs associations et syndicats ont pris possession des lieux : Le Temps Partagé, Sud Solidaires, Les Petits Débrouillards et Quimper Santamaria Orlea-Pays de Hateg.

Les autres associations s'installeront dans les semaines et mois à venir : Le FabLab de la MJC de Kerfeunteun, la Cimade, Amoureux Au Ban Public Breizh, Silène, Droit d'Asile et l'Association pour la Formation et l'Insertion Professionnelle (AFIP).

Cette pluralité d'acteurs portera les enjeux de transition énergétique et sociétale: maintien des services de proximité (épicerie solidaire...), limitation des déplacements (espace de télétravail...), économie circulaire (FabLab...) ...

Un projet d'épicerie solidaire visant à lutter contre la précarité étudiante qui occupera environ 110 m<sup>2</sup> au rez de chaussée est en réflexion, en lien avec la Fédération des associations étudiantes de Bretagne.

Le FabLab de la MJC de Kerfeunteun, équipé d'imprimantes 3D et de découpeuse laser proposera des ateliers collaboratifs autour de la fabrication numérique, de l'innovation,

des échanges de savoirs et de compétences (3D, électronique, programmation, etc..), qui seront accessibles à tous.

Leur volonté étant également de faire découvrir et de démocratiser l'utilisation des outils numériques, des animations pourront être menées au sein du « tiers-lieu ».-

La diversité des actions menées apportera une grande richesse à cette « Maison des Solidarités » : actions de solidarité internationale, inclusion des personnes en situation de handicap, actions pédagogiques scientifiques, insertion professionnelle et protection des droits des travailleurs...

Cette « Maison » ouverte sur la ville permettra d'attirer sur un même lieu des acteurs qui pour certains, n'ont pas l'habitude de se croiser et ainsi favorisera le lien social, la convivialité et une réelle dynamique collective.

Pour asseoir et pérenniser cette dynamique collective locale, le « tiers-lieu » cherchera à favoriser la mixité des publics et la gouvernance partagée, avec une volonté d'impliquer les structures dans les prises de décisions.

Aussi, ce nouveau lieu aura pour ambition de mixer les publics et de fédérer autour de projets communs, tout en créant des « ponts » entre les structures.

Il s'agit d'offrir à chaque usager la possibilité de devenir acteur du lieu et de participer à une dynamique de coopération essentielle aux démarches de transition.

Les règles relationnelles et organisationnelles, seront donc mises en place collectivement pour répondre aux questions posées par le projet collectif.

Afin de financer le développement de ce nouveau lieu de sociabilité et tout en répondant aux objectifs fixés, des recherches de co-financements sont en cours, notamment auprès du fonds de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif DEFINOV...

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.